

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES SERVICE PROSPECTIVE AMÉNAGEMENT RISQUES

ARRÊTÉ N° 2019-270
relatif à l'état des risques naturels,
miniers ou technologiques majeurs,
sismicité, potentiel radon et sols pollués,
de biens immobiliers situés
sur la commune de : PESLIÈRES

La Préfète du Puy-de-Dôme Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention des risques ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

VU l'arrêté DDT/SPAR/BPR/2018-001, relatif à l'état des risques naturels, miniers et technologiques majeurs de biens immobiliers :

VU l'arrêté DDPP/SSC/2013-319 du 1er juillet 2013 et les arrêtés modificatifs relatifs à l'état des risques naturels, miniers et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de : PESLIÈRES ;

VU l'arrêté du 5 août 2014 nommant M. Armand SANSÉAU, Directeur départemental des territoires pour le département du Puy-de-Dôme,

VU l'arrêté du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU,

VU l'arrêté n° 2019-012 du 14 décembre 2018 portant subdélégation de signature à Madame Manuelle DUPUY,

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques et pollutions pour l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers situés dans la commune de : PESLIÈRES, sont consignés, pour cette commune, dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Ce dossier comprend :

- la fiche communale d'information sur les risques et les pollutions qui indiquent les documents réglementaires prescrits ou approuvés sur la commune, le niveau de sismicité réglementaire et le niveau de la zone à potentiel radons de la commune,
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles.
- **ARTICLE 3 :** Le présent arrêté et le dossier communal d'informations sont librement consultables à la Mairie, en Préfecture ou à la Sous-Préfecture concernée et accessibles sur le site internet de la Préfecture : www.puy-dedome.gouv.fr. Ils sont adressés à la chambre départementale des notaires.
- ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.
- **ARTICLE 5 :** L'arrêté DDPP/SSC/2013-319 du 1er juillet 2013 relatif à l'état des risques et des pollutions de biens immobiliers situés sur la commune de : PESLIÈRES, les arrêtés modificatifs et leurs annexes sont abrogés.

ARTICLE 6 : Mesdames et Messieurs la Secrétaire générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme, le Directeur de cabinet de la Préfète du Puy-de-Dôme, les Sous-Préfets d'arrondissement, et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le -2 SEP. 2019 Pour la Préfète,

Le Directeur départemental des territoires,

Armand SANSÉAU



Préfète du Puy-de-Dôme

Commune de : PESLIÈRES	N°INSEE:
	63277

Annexe à l'arrêté préfectoral			
N° DDPP/SSC/2013-319	Du 1er juillet 2	013	mis à jour le
Situation de la commune au rega (PPRN)	ard d'un ou plusi	eurs plans de p	révention des risques naturels
La commune est concernée par l PPRN	e périmètre d'un	ou plusieurs	Oui/Non : Non
Si la commune est concernée, le http://www.puy-de-dome.gouv.f	<u>r</u>		
Situation de la commune au rega	ırd d'un plan de p	prévention des i	risques miniers (PPRm)
La commune est concernée par le PPRm	e périmètre d'un	Oui/Non : No	n
Si la commune est concernée, les http://www.puy-de-dome.gouv.fr		disponibles su	r le site :
Situation de la commune au rega	rd d'un plan de r	révention des r	isques technologiques (PPRt)
La commune est concernée par le PPRt			
Si la commune est concernée, les	documents sont	disponibles su	r le site :

Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire défini par le décret n° 2010- 1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sisimicité du territoire français.

La commune se situe en zone de sismiscité classée

Zone Modérée

Situation de la commune au regard d'un zonage réglementaire à potentiel radon défini par l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.

La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

Information relative à la pollution des sols

Consulter obligatoirement les deux sites suivants :

- Géorisques: georisques@developpement-durable.gouv.fr
- Services de l'État dans le Puy-de-Dôme : http://www.puy-de-dome.gouv.fr

Arrêté portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

Informations disponibles sur le site internet des services de l'État dans le Puy-de-Dôme: http://www.puy-de-dome.gouv.fr dans la rubrique "information acquéreur locataire" (IAL)

ou en annexe de ce document.

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits et les cartographies relatives au zonage réglementaire permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4.

Informations disponibles sur le site internet des services de l'État dans le Puy-de-Dôme: http://www.puy-de-dome.gouy.fr/ dans la rubrique "les plans de prévention des risques" (PPR).

ou sur le site cartographique:

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/822/IAL63.map

Pour information : d'autres risques non réglementaires peuvent concerner le bien immobilier.

Les informations sont disponibles sur le site :

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/822/IAL63.map



N° INSEE: 63277 Arrondissement: ISSOIRE

Dossier Communal d'Information à destination des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques et les pollutions

Commune de : PESLIÈRES

Contenu du dossier:

Arrêtés préfectoraux d'Information Acquéreurs Locataires (IAL)

Fiche communale d'informations sur les risques et les pollutions et ses pièces jointes :

Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique concernant la commune

Sismicité : niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune

Radon : situation de la commune au regard d'un zonage réglementaire à potentiel radon

ANNEXE 1

à l'Arrêté DDT/SPAR/BPR 2017-039 en date du 18 décembre 2017

relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers modifiant l'arrêté DDPP/SSC/2013-36 du 1er juillet 2013

sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

LLCIT						
INDEE	Commune	Risque	Date déhut Date fin Date comâté Date 10	Date fin	Data amâté	Of stan
			במנה מכחתו	חמום וווו	Date arrete	Date 20
		r leiloilleile ile a l'atmosphere - l'empete et grains (vent) - Tempête (vent)	06/11/1982	11/11/1982	06/11/1982 11/11/1982 18/11/1982 19/11/1082	19/11/1082
		Monitorial destruction			7001 11 101	7001 11 101
63277	63277 Peslières	MOUVELIER OF LEIGHT	25/12/1999	79/12/1999	25/12/1999 29/12/1999 20/12/1999 20/12/1999	30/12/1000
				2001	50017102	20, 12, 1333
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	20/12/1000	25/12/1000 20/12/1000 20/12/1000 20/12/12000	20/42/06/
			201 121 103	600171107	6881 /71 /67	20/12/1888
		Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/42/4000	000000000000000000000000000000000000000	25/12/1/000 00/10/1/000 00/10/1/00	
			- KKK / / C/	ーででで、ハーブン	_ DDD_/DD	20/12/1000